



Instants Festifs
Rue Pirotia 59A
6060 Gilly
TVA: BE1 021 915 784
Tel: +32 499 47 65 37
Mail: instantsfestifs@outlook.be

Conditions générales de location

1. Généralités

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les relations commerciales entre Instants Festifs et ses clients. Sauf accord écrit en sens contraire, les conditions générales du locataire, même communiquées seront réputées nulles dans la mesure où elles y dérogent. En passant sa commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve.

2. Prix et modalités de paiement

Les prix de location sont disponibles sur le site www.instantsfestifs.be. Nos prix de location s'entendent en EURO et TVAC. Les frais de transport ne sont pas compris. Instants Festifs se réserve le droit de modifier les prix à tout moment étant entendu que le prix en vigueur au moment de la commande s'applique.

Un acompte de 30% TTC sur le prix convenu devra être versé sur le compte IBAN : BE37 7320 8086 6628 et ce, dans les 7 jours suivant la date du bon de commande. Le solde de 70% sera payé au plus tard 30 jours avant la date de livraison ou de retrait sur le compte BE37 7320 8086 6628. En cas de non-paiement du prix total de la location dans le délai indiqué, une majoration de 15% avec un minimum de 75€ sera calculée.

Au moment de la prise en charge du matériel loué, le locataire versera à Instants Festifs une garantie en espèces d'un montant égal à 50% du montant total de location si la location porte sur du textile, des articles de décoration ou du mobilier. Si la location porte sur du matériel Horeca, une caution de 100€ par machine sera demandée. A défaut de recevoir cette somme dans sa totalité, Instants Festifs est en droit de refuser la délivrance du matériel loué. La garantie sera restituée au locataire après nettoyage et vérification du matériel par Instants Festifs.

3. Annulation

En cas d'annulation, et ce, quelle qu'en soit la raison, le client se verra facturer des frais d'annulation. Selon le cas de figure :

- 30% du montant de la réservation si cette résiliation se produit plus de 4 semaines avant la date prévue de la location,
- 100% du montant de la réservation si cette résiliation se produit moins de 4 semaines avant la date prévue de la location.

4. Transport et livraison

Le matériel donné en location peut au choix du locataire :

- Être enlevé et emmené par lui au siège de l'entreprise, dans les délais prescrits,
- Être livré et repris par nos soins à l'adresse indiquée par le locataire moyennant ou non des frais de transport déterminés en fonction du volume de location et de la distance à couvrir.

Instants Festifs ne pourra être tenu responsable de la casse ou des dégâts apportés au matériel pendant son transport si ce dernier est exécuté par le locataire et Instants Festifs ne pourra être tenu responsable des dégâts occasionnés au véhicule du client lors du chargement du matériel.

Instantes Festifs ne peut être tenu responsable des retards ou erreurs d'adresse de livraison pour quelle que raison que ce soit.

Le signataire du bon de commande devra être présent lors de la livraison du matériel. S'il ne peut être présent, il devra désigner une tierce personne. Cette personne sera responsable des instructions données à Instantes Festifs et si elle commet une erreur, la responsabilité d'Instantes Festifs sera entièrement dérogée. La personne présente devra indiquer le(s) lieu(x) exact(s) de montage ou d'installation. Toutefois, Instantes Festifs peut refuser d'installer le matériel précité si l'emplacement désigné n'est pas approprié ou accessible. Aussi, le terrain doit être propre et dégagé de tout obstacle pouvant perturber la bonne exécution des travaux. Si par la suite d'une erreur d'évaluation de la part du client, le montage ne peut avoir lieu sur le terrain prévu, la totalité de la somme stipulée sur le contrat n'en sera pas moins due. Si, bien qu'il n'y soit pas obligé, Instantes Festifs accepte d'installer le matériel à un autre endroit, il ne sera pas tenu responsable des retards pouvant intervenir.

A la prise en charge du matériel, nous prions notre aimable clientèle de vérifier immédiatement l'état de celui-ci. Sauf constatations contraires faites par écrit, le matériel loué est considéré comme ayant été délivré par Instantes Festifs en parfait état.

5. Restitution des biens loués

Lors de la reprise du matériel par Instantes Festifs, il est demandé au client de restituer le matériel dans le même état et reconditionné de la même façon que lors de la livraison. Le matériel cassé ou endommagé sera entassé séparément et montré au loueur afin qu'il puisse faire l'inventaire des dégâts. Le nettoyage du matériel est pris en charge par Instantes Festifs. Il est tout de même demandé au client de dégager le matériel des grosses salissures et débris éventuels. Réparations et biens disparus seront facturés au client ou déduits de la caution après nettoyage et comptage du matériel par Instantes Festifs. Le client est tenu, sous peine de caducité, de formuler ses remarques endéans les 8 jours après réception de cette facture.

6. Responsabilité

Dès l'instant où le matériel est installé et prêt à être utilisé, le locataire reconnaît le prendre sous sa bonne garde et son entière responsabilité. Toute réclamation éventuelle doit se faire avant le départ du loueur. Le client est responsable de la main d'œuvre complémentaire et ne pourra en aucun cas se décharger de sa responsabilité envers Instantes Festifs, et ce, aussi bien pour les accidents propres à cette dernière que pour ceux qu'elle pourrait causer à des tiers.

Le locataire reconnaît avoir été mis au courant des règles de sécurité à respecter pour le placement et l'utilisation des biens loués. Il décharge expressément et irrévocablement Instantes Festifs de toute responsabilité en cas d'accident. La responsabilité d'Instantes Festifs ne peut en aucun cas être engagée pour une mauvaise utilisation du matériel.

Le locataire sera tenu pour responsable de tout vol, dégradation ou destruction survenu au matériel loué. Le matériel loué reste la propriété d'Instantes Festifs et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession quelconque. Le matériel ne peut pas être sous-loué, prêté ou vendu à autrui. Aucune transformation ou modification ne pourra être apportée à notre matériel. Tout clou, agrafe, punaise, autocollant, peinture... appliqué sur le matériel est considéré comme une détérioration qui sera facturée.

Instantes Festifs ne pourra être tenu responsable des conséquences éventuelles pouvant empêcher le montage ou l'installation de structures extérieures (tonnelles, château gonflable...) à la date indiquée par suite d'intempéries importantes ou autre cas de force majeure. Il en est de même si l'installation déjà montée avait subi des dommages qui la rende inutilisable ou si au cours de la période précédant la date du présent engagement, les effets d'un sinistre ou d'une panne ne permettent plus le montage du matériel.

7. Données à caractère personnel

Lorsque vous demandez un devis ou que vous concluez un contrat avec Instantes Festifs, nous avons le besoin de traiter certaines données à caractère personnel vous concernant afin d'exécuter ce contrat. Les données traitées sont : les données d'identification (société, adresse, téléphone, nom, prénom...) et les données bancaires (banque, numéro de compte...)

8. Litige

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Charleroi sont compétents. Le droit belge est applicable.